

Image not found or type unknown



## Passage de 35 à 39 heures

Par **leperon anne**, le **02/04/2019** à **19:15**

Bonjour,

Actuellement je suis au 35 heures dans mon entreprise, mon directeur souhaite un passage aux 39 heures avec en compensation des jours de repos supplémentaires.

Comment cela doit il être formulé sur la fiche de paie ?

Merci de vos réponses.

Anne.